

L'ÉCO-PÂTURAGE GAGNE DU TERRAIN À AVIGNON



AVIGNON
Ville d'exception

AVIGNON, UNE TERRE SAINES

C'est dans la continuité logique de son engagement dans la démarche zéro phytosanitaire pour l'ensemble de ses espaces, y compris des cimetières, et en complément d'une gestion raisonnée des lieux végétalisés que la Ville a tout naturellement souhaité développer l'éco-pâturage à Avignon.

Chaque année, en complément des autres espaces verts qui lui incombent, le service du végétal doit entretenir (tonte/fauche) près de 100 hectares, nécessitant la mobilisation de 8 agents pour assurer des passages toutes les 2 à 4 semaines en fonction des sites.

L'éco-pâturage, technique naturelle déjà largement éprouvée, apparaît donc comme un véritable atout pour la commune, notamment suite à la période de confinement que nous venons de vivre et qui, malgré le maintien d'une mobilisation des agents sur le terrain, a fortement ralenti l'entretien de certains espaces.

Durant le confinement, les agents de la Ville ont continué d'assurer par équipes le nettoyage des parcs ouverts (Chico Mendes, Colette et Plaine des Sports) et un entretien minimum des nombreux autres espaces verts, telles que des opérations de tonte ou des interventions sur le patrimoine arboré. Ces mains vertes, qui ont notamment permis la remise en eau des fontaines accessibles, ont également assuré le suivi des installations, les contrôles des aires de jeux, la nourriture des animaux du rocher des Doms et de la Croix de Noves, ainsi que l'arrosage des plantations du centre horticole.



L'ÉCO-PÂTURAGE : UNE SOLUTION ÉQUITABLE

Le 7 mai dernier, la Ville a donc signé une convention d'une durée de 3 ans avec un éco-pâtre avignonnais. D'une superficie totale estimée à 13 hectares, les terrains identifiés (*cf. page 7*) accueilleront prochainement les 75 bêtes du cheptel de Kévin Cestier, qui s'est engagé à les y faire paître sur la période s'étendant du 16 mai au 31 octobre (avec une amplitude de + ou - 15 jours en fonction de la météo, la végétation présente ou dans le cadre d'une décision conjointe entre les deux parties). Comme auparavant, il aura à charge le déplacement et la surveillance de ses animaux, ainsi que leur bien-être (suivi vétérinaire, eau, nourriture, *etc.*). De son côté, la collectivité met gracieusement à la disposition du berger les terrains ainsi que l'eau potable sur ceux dotés d'un point de ravitaillement.

Quelques chiffres

0, le coût de cette opération pour la Ville (soit une économie annuelle estimée à plus de 12 000 euros*)

7 / ha, la quantité moyenne d'animaux nécessaire en début de saison en fonction des surfaces et de la pousse de la végétation (amplitude pouvant être portée à 25 moutons/ha) selon les recommandations UGB

13 ha, le total des superficies des terrains identifiés

75, le nombre d'animaux que compte le cheptel qui va paître (65 moutons et brebis et 10 chèvres)

100 ha, la superficie d'espaces à tondre et/ou à faucher que la Ville doit entretenir chaque année en complément des autres espaces végétalisés

* Estimation basée sur le taux horaire des agents, l'investissement des machines et leur entretien, le carburant, etc

LES SITES DE PÂTURAGE RETENUS

9 terrains communaux ont été identifiés dans le cadre de la convention. Leurs périmètres et leurs surfaces pourront être revus chaque année.

- Terrains Richardson (en face du Lidl, route de Montfavet)

22 000 m²

- Parc Chico Mendes (160 allée du Clos de la Sacristie)

44 000 m²

- Route touristique de la Barthelasse (Route de l'Ision)

15 000 m²

- Chemin de halage (allées Antoine Pinay)

11 800 m²

- Butte anti-bruit Entrée (voie rapide direction Carpentras au niveau rond-point Urbain)

10 000 m²



- Parcelle (face au rond-point Gorlier, avenue de la Folie)

10 000 m²

- Parc de la Cantonne (rue Marius Saïn)

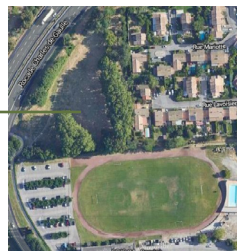
10 000 m²

- Terrain des pompiers SDIS 84 (entre le terrain de sports des pompiers et la rocade)

7 400 m²

- Parc du Clos de Massillargues côté Est (chemin de Massillargues)

4 000 m²





AVIGNON
Ville d'exception